

ÉGLISE

Mgr de Moulins-Beaufort : "Il suffit d'un cas pour que ce soit grave"

Propos recueillis par Jean-Pierre Denis et Sophie Lebrun publié le 19/10/2016



Évêque auxiliaire de Paris, Éric de Moulins-Beaufort fait le point pour La Vie sur la commission diocésaine chargée d'examiner le cas Tony Anatrella, prêtre et psychanalyste accusé depuis de nombreuses années d'avoir abusé de ses patients.

> À LIRE AUSSI [Enquête sur le système Anatrella](#)

Pourquoi créer aujourd'hui une commission pour étudier l'affaire Anatrella ?

Au printemps dernier, plusieurs témoignages ont été publiés dans les journaux, et le diocèse de Paris a été contacté, mais de manière indirecte ou anonyme. Parallèlement, le 3 juin, quand le cardinal a réuni les prêtres dans le cadre du Jubilé de la miséricorde, il a annoncé la mise en place d'un dispositif pour traiter les affaires d'abus sexuels. Il a alors dit, comme il l'avait écrit dans un communiqué de presse publié le 13 mai, que nous ne pouvions rien faire sans

des témoignages directs, que si des personnes avaient quelque chose à dire, elles devaient accepter de nous rencontrer.

À partir de là, il fallait mettre en place un dispositif pour les recevoir. Nous nous sommes rendus compte que, dans les affaires de mœurs au sens large, une seule rencontre avec une seule personne mandatée par le diocèse ne suffit pas. Ce dernier entend ce qu'il entend, ce qu'il est prêt à entendre... on court le risque de minimiser, de déformer. Sur cette affaire Anatrella, il nous a paru nécessaire de constituer une commission d'audition, de façon à avoir une écoute croisée. Nous sommes donc cinq : deux laïcs dont une femme médecin, un canoniste, un évêque émérite et moi-même.

Le diocèse a été sollicité en 2006, puis en 2014 par des victimes présumées de Mgr Anatrella mais il ne s'est rien passé, sinon un soutien à l'intéressé. Qu'est-ce qui a changé ?

Il y a d'abord eu un article dans la revue Golias, en 2006. Celui qui témoignait alors a pris contact avec le diocèse – c'est le seul à l'avoir fait. À l'époque, l'Officialité a considéré qu'après les auditions d'autres témoins et de Tony Anatrella par la police, puis le classement par le parquet, il n'y avait pas lieu d'ouvrir une procédure canonique. Le témoignage a-t-il été jugé complètement crédible ? Était-ce bien ou mal jugé ? Je ne sais pas. En 2014, un témoignage anonyme nous a été transmis par un prêtre. Le cardinal l'a invité à encourager le témoin à saisir l'Officialité. Mais cette personne ne l'a pas fait.

Aujourd'hui, on se rend compte que les personnes qui ont quelque chose à dire vivent un moment douloureux, qu'il ne leur est pas toujours facile d'en parler. Depuis le mois de mai, nous avons reçu un certain nombre de contacts avec des personnes se disant être prêtes à témoigner. Nous avons reçu moins d'une dizaine de témoignages, certains ont souhaité nous rencontrer, d'autres ont souhaité uniquement témoigner par écrit. Des gens assez différents, avec des personnalités différentes, évoquant des faits qui s'étalent, d'après leur récits, entre 1983 et 2010.

Y a-t-il eu une forme de déni de la part du diocèse ?

En 2006, quand l'affaire a éclaté, elle n'a pas suscité tout de suite, de la part de la hiérarchie de l'Eglise, un pré-supposé bienveillant. Le père Anatrella niait farouchement. Quant à la plainte et aux deux signalements déposés devant la justice, le diocèse n'y a jamais eu accès. D'autre part, on ne peut pas se substituer à la justice, surtout quand elle classe à la fois pour prescription et pour manque de caractérisation.

Gardez-vous votre confiance en Mgr Anatrella aujourd'hui ?

Nous avons reçu un certain nombre de témoignages qui convergent et montrent un certain fonctionnement... Ce que nous avons reçu suffit pour que nous

positions des questions. Après avoir reçu ces personnes en septembre, nous avons fait un compte-rendu de leurs propos – que nous leur avons soumis pour avoir leur accord sur les termes employés. Nous en avons tiré une synthèse grâce à laquelle nous avons interrogé le père Anatrella la semaine dernière. Le dossier sera transmis au Cardinal prochainement.

Pourquoi ne pas avoir fait un procès canonique directement ?

Plusieurs personnes nous ont exprimé leur réticence à être confrontées directement au père Anatrella, pour différentes raisons. Nous leur avons garanti l'anonymat. Même si la procédure canonique est principalement écrite, la personne accusée doit pouvoir répondre aux témoignages et elle a alors beaucoup de détails, qui peuvent amener à une identification. Par ailleurs, nous avons rappelé aux témoins qu'ils pouvaient saisir la justice, mais ils ont répondu qu'ils ne pouvaient pas ou qu'ils ne voulaient pas.

Les défenseurs de Mgr Anatrella ont longtemps dit qu'il est attaqué en raison de son rôle dans le combat culturel de l'Église, notamment à propos de l'homosexualité. Est-ce le cas, selon vous ?

C'était aussi l'enjeu du travail de la commission. Qu'il y ait eu des « officines » qui essaient d'agir contre le père Anatrella, étant donné ce qu'il représente, c'est certain : en tout cas c'est ainsi qu'a été reçu le premier récit dans Golias. Aujourd'hui, nous pouvons constater que les personnes que nous avons reçues ne sont pas les militants d'une cause. Cet argument ne tient donc pas, au moins en ce qui les concerne.

En toute hypothèse, je ne pense pas non plus que la dimension idéologique ait été un obstacle déterminant à l'avancée de ce dossier : le point essentiel, je l'ai déjà souligné, c'est que les plaignants ne se manifestaient pas directement. Le pas qui a été franchi – venir nous voir – est donc plutôt à remettre dans le contexte de cette année 2016. L'affaire Preynat a encouragé ces personnes à parler.

Si les faits sont avérés, quelles sont les sanctions possibles de la part de l'Eglise ?

Des baptisés se plaignent d'un prêtre qu'ils sont allés voir, au-delà de l'aspect psychanalytique, parce qu'il est prêtre, même si Mgr Anatrella tient à la distinction, en ne faisant pas référence à son statut de prêtre dans l'exercice de sa pratique. En ce sens l'Église est concernée. D'autant que dans ce genre d'affaire, il suffirait d'un cas pour que ce soit grave : 500 patients contents ne suffiraient pas à effacer une faute.

Après réception du rapport de la commission d'audition, l'archevêque décidera le cas échéant s'il veut prendre des sanctions ou des mesures qui lui paraîtront nécessaires et justes. Selon le droit, un évêque peut prendre des mesures

directement, ou bien opter pour la voie d'un procès canonique, en particulier s'il y a une contestation, une hésitation sur la qualification des faits. Le père Anatrella nie qu'il y ait quelque chose de sexuel dans sa pratique thérapeutique. En attendant, à titre conservatoire, nous avons décidé d'arrêter les cours et les sessions prévus au sein du diocèse. Le père Anatrella n'exerce pas de ministère paroissial. La suspension de sa possibilité de célébrer les sacrements n'a donc pas à être prise aujourd'hui, même à titre conservatoire.

À la suite des affaires révélées cette année, observez-vous un changement dans la réaction de l'Église face aux problèmes de mœurs ?

Les choses ont changé à plusieurs niveaux. Ce qui a beaucoup changé – même par rapport à 2000 – c'est la perception de la souffrance des victimes et de l'effet des attouchements ou gestes sur des mineurs – et même sur des adultes. Ce qui s'est passé à Lyon a aidé à la comprendre et obligé à la voir. L'intrusion d'un adulte dans la sexualité d'un enfant est d'une violence terrible qui produit des effets à retardement. Un deuxième point acquis est que ces troubles n'arrivent pas que « chez les autres ». Le silence qui peut entourer les affaires, celui de l'Église mais aussi des familles, des voisins, des éducateurs a été identifié : il y a une lucidité plus grande. On ose le regarder, on le prend au sérieux. Reste un travail global à mener pour créer un climat pour que ce genre de choses ne se produise plus.

Le diocèse rappelle que toute personne souhaitant témoigner ou dénoncer des faits peut le faire via l'adresse mail : signalement@diocese-paris.net.

© Malesherbes Publications

Le système Anatrella

Prêtre et psychanalyste, Tony Anatrella est accusé depuis de nombreuses années d'avoir abusé de ses patients. *La Vie* a mené l'enquête.

Église

« J'ai essayé d'oublier. » Fabien (les noms des témoins ont été changés), la quarantaine, fixe de ses yeux bruns aux sourcils broussailleux un point imaginaire : « Mais ça ne disparaît jamais. » Mi-septembre, il a enfin pu raconter ses 14 ans de « thérapie » devant la toute nouvelle commission créée pour se pencher enfin sur le cas Anatrella, le célèbre prêtre et psychanalyste accusé depuis plusieurs années d'avoir abusé sexuellement de certains de ses patients. Devant la commission menée par Éric de Moulins-Beaufort, évêque auxiliaire de Paris, Fabien – que *La Vie* a rencontré – a expliqué comment, en 1997, le jeune catholique qu'il était a connu Tony Anatrella par l'entremise de son accompagnateur spirituel. « Qui de mieux qu'un prêtre psychanalyste pour m'aider à faire face à un mal-être dans ma vie ? », se souvient-il. Au début, cela se passe bien : il parle, se sent mieux. « Très vite, les échanges s'orientent vers la sexualité. Pourquoi pas ? » Mais vers 2010, le psychanalyste propose une autre approche : « Pour pouvoir résoudre un déficit d'affection de la part de mon père, né dans l'enfance, il m'a dit qu'il fallait que je puisse la vivre avec mon sexe d'homme pubère. Il m'a proposé un "passage à l'acte" avec lui. » Fabien sort avec des filles et n'est pas attiré par les hommes : « Je décline d'abord. Mais au bout d'un moment, j'accepte ; j'espérais vraiment que ça me ferait progresser dans ma thérapie qui s'essouffait. »

« Il n'y avait pas de plan à suivre et aucune limite ; j'ai compris que la fin était de coucher ensemble. J'ai arrêté ces séances particulières quand j'ai touché son sexe, cela ne m'a pas plu du tout. » Particulières, ces séances l'étaient à tout point de vue. « Aucun rendez-vous écrit, rencontres le soir après 20 heures ou le samedi matin, sans la présence de son assistant et sans paiement, note Fabien. Il y en a eu une dizaine, étalées sur un an. Je faisais mes séances hebdomadaires classiques à côté. » Fin 2011, sur Internet, Fabien découvre que trois patients de Tony Anatrella ont porté plainte en 2006 pour « agressions sexuelles ». « Mon déclic : il niait... mais moi, j'étais en train de le vivre ! »

PLUSIEURS TÉMOINS SE SONT CONFIÉS À LA VIE ET PERSISTENT

Nous avons retrouvé ces témoins. Le premier est un ancien séminariste de la Mission de France. Daniel Lamarca livre en 2006 les dessous de sa « thérapie » à la revue *Golias*. Interrogé aujourd'hui par *La Vie*, il persiste : « Il a manipulé mon sexe, m'a masturbé.

Lui-même a joui, nu, du moins presque entièrement car il n'enlevait pas ses chaussettes. » Daniel Lamarca n'a jamais pensé porter plainte : les faits sont prescrits et il le sait. Il dit en avoir parlé à l'archevêque de Paris, le cardinal Lustiger, et assure que ce dernier n'a jamais donné suite. Toujours en 2006, au mois de mars, une autre victime présumée, Marc, choisit la justice plutôt que les médias : il envoie une lettre au parquet de Paris. L'enquête préliminaire est lancée en août. Deux plaintes viennent s'ajouter, mais en 2007, le juge prononce un non-lieu. Officiellement, l'affaire Anatrella est close.



TONY ANATRELLA.
Une commission diocésaine examine depuis septembre les plaintes de ses patients.

STEPHANE OUZOUNOFF/CRIC

Pourtant, en 2014, Fabien se confie à un prêtre parisien, qui en informe son archevêque, le cardinal André Vingt-Trois. Celui-ci répond : « *Je pense que le mieux est que le monsieur qui t'a donné son témoignage rencontre Mgr Petit Delmas qui l'écouterait attentivement et verra quelles suites donner.* » Fabien évoque son désarroi : « *Je ne connaissais pas ce monseigneur, je ne savais pas ce qu'était l'officialité à laquelle il était rattaché.* » L'officialité est le tribunal de l'évêque, chargé principalement de juger les nullités de mariage. En outre, une recherche en ligne amène Fabien à découvrir que Mgr Anatrella effectue des expertises pour cette institution. Il renonce. « *J'avais eu affaire avec un monseigneur, je n'ai pas eu envie d'avoir affaire à un second* », assène-t-il.

**UN PRÊTRE PERSÉCUTÉ
POUR SON COMBAT CONTRE L'HOMOSEXUALITÉ ?**

Aujourd'hui, Fabien voit dans la constitution d'une commission diocésaine « *un changement* ». Il espère... après tant d'années de silence. Lui qui

**DANS NON À LA SOCIÉTÉ DÉPRESSIVE,
IL PRÉSENTAIT NAZISME, MARXISME
ET FASCISME COMME « DES IDÉOLOGIES
DE NATURE HOMOSEXUELLE ».**

a toujours eu le sentiment de se heurter à un mur. Ce sentiment d'avoir été ignoré par l'institution est partagé par toutes les personnes que *La Vie* a interrogées. Car, dès 2006, les proches de Tony Anatrella disent le prêtre psychanalyste « *victime d'une machination* » ou, comme son avocat, Me Benoît Chabert, assurent que « *tout est faux de A à Z* » et dénoncent une « *manipulation* ». À Rome, le cardinal Lozano Barragan, alors président du Conseil pontifical pour la Pastorale de la santé, convoque les médias : l'affaire Anatrella fait, selon lui, partie d'une campagne mondiale de « *diffamation à l'encontre de l'Église catholique* » Tony Anatrella serait victime d'une cabale.

Il est vrai qu'Anatrella est très en vue. Depuis 1988, date de publication de son premier ouvrage sur l'adolescence, il est devenu une autorité sur le sujet, au moins dans l'Église catholique, puis l'un des inspireurs d'un véritable combat idéologique. On loue son analyse d'une « *société adolescente* » qui, « *sous couvert de spontanéité et de vitalité juvéniles* », donne « *libre court aux conduites impulsives et aux pulsions partielles* ». Le diplômé de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) est invité dans des facultés de théologie et des centres de formation – comme le Centre Sèvres, à Paris.

Les éditions du Cerf et Flammarion lui ouvrent leurs portes. La presse chrétienne le fait intervenir dans ses colonnes (dont *La Vie* jusqu'en 2006) sur la sexualité des adolescents, la prêtrise, le pacs ou... la pédophilie dans l'Église.

Ses travaux culminent en 2005 avec son *Règne de Narcisse* (La Renaissance) : « *La sexualité subit l'expansion du narcissisme* » et l'homosexualité en serait le visage dévoyé. La même année, la Congrégation pour l'éducation catholique publie au Vatican une importante instruction. Tony Anatrella en est l'un des principaux inspireurs. Le document stipule que l'Église catholique « *ne peut pas admettre au séminaire et aux ordres sacrés ceux qui pratiquent l'homosexualité, présentent des tendances homosexuelles profondément enracinées ou soutiennent ce qu'on appelle la culture gay* », car « *le candidat au ministère ordonné doit atteindre la maturité affective* ». Déjà en 1993, dans *Non à la société dépressive*, Anatrella présentait le nazisme, le marxisme et le fascisme comme « *des idéologies de nature homosexuelle* », car « *elles privilégient tout ce qui est semblable* ». Le jour même de la publication de l'instruction, Mgr Anatrella signe dans *L'Osservatore romano*, le quotidien officiel du Vatican, une tribune qui explique les raisons de cette décision en appelant l'homosexualité « *un inachèvement et une immaturité foncière de la sexualité humaine* ». Selon lui, les prêtres homosexuels sont « *dans la séduction* » et ont « *de sérieuses difficultés pour se situer institutionnellement dans la coopération avec les autres* ».

**DES ANALYSES BIBLIQUE
ET PSYCHANALYTIQUE REMISES EN CAUSE**

Ces affirmations ne sont pourtant pas restées sans réaction. Le dominicain Philippe Lefebvre, professeur d'exégèse à Fribourg (Suisse) et collaborateur régulier de *La Vie*, écrit dès 2006 une critique sévère. Il reproche au psychanalyste « *l'interprétation qu'il fait de Freud* » utilisée pour légitimer une pratique ecclésiale, sans que sa théorie soit croisée avec l'anthropologie biblique. Trop de Freud ? D'autres lui font le procès contraire. En 2007, Françoise Baldé, psychanalyste à Paris, s'étonne dans la prestigieuse *Revue d'éthique et de la théologie morale* de « *la façon dont le texte freudien est instrumentalisé sous couvert de scientificité* ».

Certains directeurs de séminaires et facultés de théologie, mais aussi des prêtres cessent, à la fin des années 2000, d'inviter le prélat à faire des conférences. Force est de constater que plusieurs instances catholiques font alors de moins en moins appel à lui. À la Conférence des évêques, on lui préfère notre chroniqueur Jacques Arènes ; dans les journaux chrétiens, il est de moins en moins cité. Le « *psy de l'Église* » commence à susciter une tenace méfiance... Mais pas partout. Et pas à Rome.



TOUJOURS CONSULTÉ À ROME SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

À Paris, le cardinal André Vingt-Trois a clairement pris position. Le 23 novembre 2006, il fait envoyer à tous les prêtres du diocèse un e-mail : « *Mgr Vingt-Trois a assuré Mgr Anatrella de notre estime, de notre amitié et de notre prière.* » Jusqu'au mois dernier, ce soutien n'a jamais failli : il y a quelques semaines encore, Anatrella était membre du corps professoral du Collège des Bernardins, à Paris, et intervenant au séminaire. De fait, dans le monde catholique, nombreux sont les prêtres, évêques et cardinaux qui apprécient les analyses de Mgr Anatrella. Celles-ci ont renforcé les arguments de l'Église dans son opposition à l'homosexualité. Surtout, son combat contre les études de genre nourrit la mobilisation catholique dans ce champ très politisé.

Et si plusieurs sources proches de l'Église ont déclaré à *La Vie* que « *les accusations contre Tony Anatrella ainsi que ses positions controversées sont largement connues à Paris et à Rome* », les fonctions ecclésiales officielles de ce dernier sont romaines : consultant (expert) au Conseil pontifical pour la famille et chargé de mission pour le Conseil pontifical de la santé, il est à ce jour, malgré les changements

qu'ont connus ces instances sur décision du pape François, toujours régulièrement contacté sur différents dossiers. En 2007, l'année après les premières accusations, Benoît XVI le confirme dans son rôle d'expert. Trois ans après, le pape le nomme dans la commission qui enquête sur le dossier épineux des apparitions mariales controversées de Medjugorje (Bosnie-Herzégovine) au nom de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Et il vit la première rencontre synodale sur la famille à Rome, en 2014, comme expert – un privilège qui ne lui sera pas renouvelé en 2015. Le prêtre psychanalyste est également présent dans plusieurs grands séminaires, notamment auprès des Légionnaires du Christ, une famille religieuse fondée par le Mexicain Marcial Maciel (condamné par le Vatican en 2006 à la suite de la révélation de ses abus sexuels, et mort en 2008). Chaque fois qu'il est accusé, le site d'informations religieuses Zenit, créé par cette congrégation, publie un article de soutien.

LA MISE EN CAUSE DES VICTIMES DE PÉDOPHILIE

À la surprise de beaucoup, le père Anatrella est également intervenu l'automne dernier dans la formation des évêques fraîchement nommés – que le

L'évêque auxiliaire de Paris fait le point sur la commission diocésaine chargée d'examiner le cas Tony Anatrella.

Mgr de Moulins-Beaufort : « Il suffit d'un cas pour que ce soit grave »

Le tournant semble bien pris. Pour la première fois, le diocèse de Paris regarde en face les témoins accusant Mgr Anatrella d'abus sexuels. Depuis septembre, une commission diocésaine composée de deux laïcs, dont une femme médecin, d'un canoniste et d'un évêque émérite a reçu « *une dizaine de personnes, concernant des faits qui s'étalent entre 1983 et 2010* », nous a déclaré Éric de Moulins-Beaufort, dans une interview mise en ligne sur le site de *La Vie*. L'évêque auxiliaire de Paris préside lui-même cette instance créée tout spécialement pour l'affaire. « *En 2006, l'officialité a reçu une personne mais a jugé que son témoignage n'était pas complètement crédible* », constate Mgr de Moulins-Beaufort, qui n'était pas en poste à l'époque. « *Quant aux trois plaintes, le diocèse n'y a jamais eu accès* », assure-t-il.



ÉRIC
DE MOULINS-
BEAUFORT,
évêque auxiliaire
de Paris.

Alors que les défenseurs de Tony Anatrella ont longtemps assuré que celui-ci était victime d'une cabale, le diocèse a décidé de prendre ses distances. « *Les personnes que nous avons reçues ne sont pas les militants d'une cause* », estime l'évêque auxiliaire. Interrogé par la commission, le père Anatrella a « *nie qu'il y ait quelque chose de sexuel dans ce que racontent les témoins* ». Mais « *ce que nous avons reçu suffit pour que nous posions des questions. Nous avons là des baptisés qui se plaignent d'un prêtre*

qu'ils sont allés voir, au-delà de l'aspect psychanalytique, parce qu'il est prêtre. C'est en ce sens que l'Église, que l'évêque est concerné. D'autant que dans ce genre d'affaires, il suffirait d'un cas pour que ce soit grave ; 500 patients contents ne font pas qu'une faute ne soit pas prise en compte. » La commission devrait rendre son rapport au cardinal Vingt-Trois d'ici environ deux semaines. « *L'archevêque décidera s'il veut prendre des sanctions. Il peut le faire par la voie administrative directement ou bien par un procès canonique s'il y a une contestation, une hésitation sur la qualification des faits.* » Si l'issue reste donc incertaine, pour la première fois depuis dix ans, l'affaire Anatrella ne semble plus enlisée. ♡ S.L.

RETROUVEZ SUR NOTRE SITE
l'interview de Mgr de Moulins-Beaufort.
www.lavie.fr

Vatican organise chaque année – pour instruire ces pasteurs dans la gestion des abus sexuels au sein de l'Église. Il a notamment abordé la question de savoir « si un jeune ayant été victime d'un prêtre pendant son enfance ou son adolescence peut être accepté en formation dans un séminaire et plus tard aux ordres sacrés ». La réponse, selon le psychanalyste, tient dans le fait de savoir « si cela ne l'incline pas à l'homosexualité ou à la pédérastie, même sans passer à l'acte ». Pourquoi lui avoir demandé d'intervenir dans cette formation ? Une des réponses peut se trouver dans la proximité théologique et spirituelle de Mgr Anatrella et du cardinal Marc Ouellet, préfet de la Congrégation pour les évêques, organisateur de l'événement et préfacier de l'un des derniers ouvrages de l'intéressé.

**L'APPEL À PORTER PLAINTE
DU DIOCÈSE DE PARIS**

Malgré ces appuis idéologiques, le système Anatrella peut-il tenir ? Le 16 mai 2016, deux jours avant que Fabien ne témoigne – anonymement – au *Journal de 20 heures* de TF1, le diocèse de Paris a demandé aux personnes concernées de « prendre contact personnellement » et de « porter plainte ». Selon nos informations, une dizaine de personnes sont venues témoigner devant la commission diocésaine mise en place par le diocèse en septembre dernier, dont Fabien. Comme le dit Mgr Petit Delmas, « un témoignage, c'est autre chose, c'est un faisceau ». Outre les quatre nouveaux témoignages publiés par *Médiapart* lundi 10 octobre, ainsi que ceux de Fabien et Daniel Lamarca que *La Vie* a pu rencontrer, nous avons consulté le témoignage de Pierre, jamais rendu public. En 2014, ce dernier tente d'alerter l'Église via la Cellule pour les dérives sectaires dans les communautés catholiques. Son histoire est alors consignée auprès de sœur Chantal-Marie Sorlin, conseillère de cette structure, qui n'a répondu à aucune de nos sollicitations. Mais le père Le Stang, secrétaire de cette cellule jusqu'en juillet dernier, déclare à *La Vie* « ne pas être au courant » et réfute l'existence d'autres témoignages que ceux de 2006. « Tout ce qu'on dit aujourd'hui, c'est déjà sorti il y a dix ans. Les médias brassent, mais il n'y a rien », estime-t-il. Il n'a sans doute pas lu le témoignage de Pierre ni la réponse de sœur Chantal-Marie Sorlin, documents que *La Vie* a consultés. « Merci pour ce témoignage, on se tient au courant », écrivait alors la conseillère. Pierre assure n'avoir jamais été recontacté.

À ce jour, Tony Anatrella tient sa ligne de défense et continue à nier. Il n'a pas répondu à nos sollicitations. Il n'est pas poursuivi en justice. Il n'a, depuis 1982, pas de responsabilité dans son diocèse étant laissé « libre pour mener son activité de chercheur et de thérapeute » et recevait toujours, au moins jusqu'en mai dernier, les patients envoyés par certains évêques. **SOPHIE LEBRUN ET HENDRO MUNSTERMAN**

LOCATION RÉSIDENCES SENIORS

COGEDIMclub®



La solution logement
100 % bien-être pour les seniors



PORTES
OUVERTES
du 17 au 23 octobre

- Bénédol 201 / 43 bis, avenue de la Plage
- Pégomas 344 / 142, avenue de Grassa
- Montpellier 64 / 7, rue de la Fontaine de Lattes
- Chambéry (73) / 117, rue Amélie Gex

INFORMATIONS

01 56 26 28 72 cogedim-club.com

Renseignements

Couper à retourner avec enveloppe à: COGEDIMclub®
8, avenue de Bénédol - 73200 PARIS

Je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement de ma part, une documentation sur les Résidences Seniors COGEDIM Club®. Cochez les résidences qui vous intéressent

- Bénédol (20)
- Pégomas (34)
- La Fontaine (23)
- Chambéry (73)
- Montpellier (34)
- Montpellier (64)
- Chambéry (73)
- Montpellier (34)

Nom _____

Prénoms _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Le 16/10/16